



CONVENTION FINANCIERE
Contribution des familles pour l'externat simple, la demi-pension, l'internat et les frais annexes
Année scolaire 2019/2020

Chers Parents,

Vous avez choisi d'inscrire ou de réinscrire votre enfant au sein du Groupe Scolaire Pierre de Tarentaise. Notre groupe scolaire est composé de l'Ecole Saint-François, du Collège et des Lycées Jeanne d'Arc d'Albertville, et de l'école Jeanne d'Arc de St-Pierre d'Albigny. Ce sont près de 1390 élèves qui sont accueillis sur 3 sites, par 101 professeurs et 55 personnels administratifs, éducatifs et de service.

L'ensemble de notre équipe est à votre entière disposition pour vous fournir le service que vous attendez et accompagner au mieux votre enfant.

Vous allez trouver sur cette fiche le détail de la contribution demandée aux familles pour le fonctionnement de l'école St François, du collège et des lycées Jeanne d'Arc.

Nos établissements sont associés à l'Etat, par contrat, et participent de ce fait au service public d'éducation nationale. Cela nous permet de percevoir des participations de l'Etat et des Collectivités Territoriales pour le fonctionnement de l'externat. Par contre, l'entretien et le développement des installations nous incombent, c'est pourquoi nous demandons aux familles une contribution financière. Celle-ci nous permet d'améliorer sans cesse les conditions d'apprentissage des enfants et d'assurer leur sécurité.

Notre tarification est basée sur un système à 5 tranches, en fonction du quotient familial de chaque foyer. Cette mesure nous semble juste et nous permet de mettre en pratique les principes de l'Enseignement Social de l'Eglise. Le Conseil d'Administration a voté pour cette nouvelle année une augmentation modeste des tarifs (0,50€ à 1€/tranche) et a décidé de reconduire des réductions pour les fratries à partir du 3^{ème} enfant.

Vous allez concrétiser l'inscription de votre enfant en signant une convention de scolarisation. Il est bon de rappeler que le Chef d'Etablissement est à même d'examiner avec vous toute situation particulière qui vous empêcherait d'honorer vos engagements financiers.

Le Groupe Scolaire Pierre de Tarentaise se veut ouvert à tous et les difficultés financières ne doivent pas être un obstacle à la liberté de choix des familles.

*Dès à présent, nous vous remercions pour votre confiance.
Juliana MURAZ, Fabien GRILLOT et Raphaël ORTEGA, Chefs d'établissements.*

CONTRIBUTION DES FAMILLES (externat simple), par élève et par mois (sur 10 mois) :

Par souci d'équité et de justice sociale, nous pratiquons une politique tarifaire basée sur les revenus des familles, cela permet l'exercice d'une solidarité nécessaire, l'un des fondements de notre Projet éducatif.

Selon votre QF (Quotient Familial calculé par la CAF), vous vous situez dans l'une des 5 catégories suivantes :

Tranche (QF CAF : l'attestation sera demandée)	Ecole	Collège et Lycées
Cat A QF CAF inférieur à 500€	37 €	50 €
Cat B QF CAF compris entre 501 € et 900 €	47 €	69 €
Cat C QF CAF compris entre 901 € et 1250 €	55,50 €	83,50 €
Cat D QF CAF compris entre 1251 € et 1550 €	62,50 €	92,50 €
Cat E QF CAF supérieur à 1551 €	68,50 €	100,50 €

x10 mois

Réduction pour fratries: réduction de 30% pour le 3^{ème} enfant et gratuité à partir du 4^{ème} enfant scolarisé dans le groupe scolaire (pour le 4^{ème} et les suivants) . La réduction et/ou la gratuité sont appliquées pour le(s) aîné(s).

Etudiants en BTS: tarif unique: 135€/mois.

ECOLE SAINT-FRANCOIS : pour chaque élève **non albertvillois** une contribution de **8.00€** par mois vous est demandée du fait de l'absence de participation financière des communes concernées.

DEMI-PENSION, INTERNAT :

Après réservation en ligne des repas, chaque repas est facturé : **5,80€ à l'école** et **6,50€ au collège et aux lycées.**

A partir du 76^{ème} repas, une réduction de 0,80€ pour l'école et d'1€ pour le collège et les lycées est appliquée à chaque repas, à condition d'avoir souscrit au tarif préférentiel (60€ pour St François, 75€ pour JDA). Le prix du repas inclut la surveillance sur le temps de midi. Le prix de 10€ par repas sera appliquée pour chaque repas pris et non-réservé.

La pension complète (chambre, petit-déjeuner, déjeuner, goûter et dîner) à **l'internat est facturée 330€/mois**. Il s'agit d'un forfait, qui tient compte des sorties scolaires et des examens. Toutefois, une régularisation pourra être effectuée en fin d'année scolaire, notamment pour les stages en LP et les voyages avec nuitées.



GRUPE SCOLAIRE PIERRE DE TARENTEISE

ECOLE PRIVEE SAINT-FRANCOIS COLLEGE ET LYCEES PRIVES JEANNE D'ARC



ECOLE Saint-François : ETUDE et GARDERIE

Garderie du matin :	de 7 h 30 à 8 h 15 : 2 €
Garderie du soir :	de 16 h 30 à 18 h 15 : 3,60 €
Etude soir :	de 16 h 30 à 17 h 30 : 3,60 €

FRAIS ANNEXES (fournitures, frais pédagogiques, sorties,...)

De nombreux projets sont proposés dans les différentes classes. Certains nécessitent l'achat de fournitures ou d'ouvrages précis, d'autres impliquent des transports scolaires et des entrées (cinéma, théâtre, musée, ...).

Afin d'éviter de vous solliciter pour chaque action, nous vous demandons une contribution mensuelle (sur 10 mois) pour ces projets: **6,50€** pour les petites sections de maternelle, **7€** pour les autres classes maternelles et élémentaires, **6,70€** pour les classes du collège, du LP et du LT, et **7,50€** pour les classes du LEG.

Ces frais n'englobent ni les échanges linguistiques, ni les longs séjours.

DISPOSITIFS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES:

Certains dispositifs impliquent un encadrement et du matériel spécifique, ainsi qu'une organisation pédagogique adaptée (intervenants extérieurs, examens,...). A cet effet, une contribution supplémentaire est demandée aux familles:

Section Euro Lycée: 15€/mois ,	Section Sportive: 5 €/mois ,	Section Football: 5€/mois .
Dispositif "MET" ("More English Today") Collège (à partir de la 5 ^e): 15€/mois		

AIDE à l'INVESTISSEMENT:

D'importants travaux de mise aux normes ont été entrepris et sont programmés. A cet effet, une contribution spécifique est demandée mensuellement (sur 10 mois), elle s'élève à **7,50€ par famille**.

COTISATIONS ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE:

Nos établissements font partie du réseau de l'enseignement catholique de Savoie. L'école Saint-François est sous tutelle des Frères des Ecoles Chrétiennes, le collège et les lycées sont sous tutelle diocésaine. Nous bénéficions à ce titre d'un accompagnement des structures diocésaines, régionales et nationales et cotisons pour cela pour chaque élève de l'ensemble scolaire. Nous vous demandons à cet effet une contribution, en une seule échéance, à hauteur de:

- **57,75 €** par élève à l'école Maternelle et Elémentaire Saint-François
- **58.50 €** par élève au Collège et Lycée Général et Technologique Jeanne d'Arc, au Lycée Professionnel et B.T.S. Jeanne d'Arc

Cette somme est à régler au moment de l'inscription, en guise d'acompte (chèque encaissé au mois de juin). Si l'inscription ne se confirmait pas pour une cause réelle et sérieuse (telle qu'un déménagement, le divorce des parents, un redoublement dans un autre établissement scolaire...), cet acompte sera remboursé.

ASSURANCE SCOLAIRE :

Tout élève doit obligatoirement être assuré. Chaque famille **devra IMPERATIVEMENT fournir une attestation d'assurance (RC+Individuelle accident), avant le 15 septembre 2019** au service Comptabilité Jeanne d'Arc pour le collège et les lycées ou au Secrétariat de l'école St François. Après cette date, les élèves n'ayant pas fourni l'attestation demandée, seront assurés d'office par l'établissement auprès de la compagnie M.M.A., avec facturation à la famille concernée des droits afférents au tarif de **5 € pour l'année**.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES :

L'association des parents d'élèves (APEL) représente les parents auprès de la Direction de l'établissement, de l'organisation de l'Enseignement catholique et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement. L'adhésion à cette association est volontaire et la **cotisation annuelle de 21€ par famille** est encaissée en octobre. C'est une ressource de fonctionnement qui permet d'aider à la mise en place de projets pédagogiques et éducatifs au profit des élèves. Une partie de la cotisation est reversée aux APEL départementale, régionale et nationale. Ainsi les parents bénéficient d'un ensemble de services, dont la revue "Famille & Education". Cet engagement au sein du mouvement APEL offre également la possibilité à l'APEL d'établissement de bénéficier de subventions, notamment pour financer des équipements informatiques mis à disposition des élèves dans les classes.

Certaines activités, majoritairement financées par l'APEL, pourront nécessiter la demande d'une participation financière pour les familles non adhérentes (prêt du matériel de ski, par exemple).

FRAIS DE DOSSIERS (Lycées et BTS uniquement):

Des frais de dossier, d'un montant de **25€**, sont à régler au moment de la 1^{ère} inscription en lycée ou en BTS, sauf pour les inscriptions aux lycées concernant des élèves collégiens à JDA en 2019/2020.